

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 MARS 2017**

Le 22 mars deux mille dix-sept, à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Michel MAGENDIE, Maire de GABASTON.

**Etaient présents** : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Marie LARROUTUDE, Pascale BESTI, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Elisabeth POUTS, Jacqueline SINSAU-PARFAIT, Pascal DUMARTIN, Pierre-Alexandre CAZENAVE.

**Excusé(s)** : Helder DE SOUSA (ayant donné procuration à Thierry LADEVEZE).

**Secrétaire de séance** : Mme Pascale BESTI.

La séance est ouverte à 20h41. Deux membres du conseil auront du retard, Monsieur le Maire débute la séance.

**1 – Vote du compte de gestion année 2016 :**

Monsieur le Maire soumet le compte de gestion établi par la Perception à l'approbation du Conseil Municipal.

Les écritures reprennent les montants des titres et des mandats émis.

Le compte de gestion et le compte administratif sont identiques.

Les résultats sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Total
<b>RECETTES</b>			
Prévision budgétaire	211 528,00	488 223,00	699 751,00
Réalisation	117 294,39	378 022,21	495 316,60
<b>DEPENSES</b>			
Prévision budgétaire	211 528,00	488 223,00	699 751,00
Réalisation	171 382,87	392 333,02	563 715,89
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 54 088,48</b>	<b>- 14 310,81</b>	<b>- 68 399,29</b>

	Résultats de clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultats de l'exercice 2016	Résultats de clôture 2016
<b>INVESTISSEMENT</b>	39 336,57	0,00	- 54 088,48	<b>-14 751,91</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	28 223,25	0,00	- 14 310,81	<b>13 912,44</b>
<b>TOTAL</b>	67 559,82	0,00	- 68 399,29	<b>-839,47</b>

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 de la commune de GABASTON.

**2 – Vote du compte administratif 2016 :**

Monsieur le Maire présente le compte administratif au Conseil Municipal.

• **EN FONCTIONNEMENT :**

Au global, moins de dépenses de fonctionnement que les prévisions budgétaires, dues à des problèmes de trésorerie et au fait que des factures de 2015 ont été payées en 2016.

Concernant les recettes de fonctionnement, des retards de facturation n'ont pas permis d'arriver au montant des recettes budgétées.

• **EN INVESTISSEMENT :**

Un emprunt a été contracté en 2016 pour les travaux de voirie.

Egalement quelques travaux sur les bâtiments communaux.

A l'issue de la présentation du compte administratif, Monsieur le Maire a quitté la séance.

Le 1er Adjoint, M. LAMY-MASCAROU, nommé Président de séance a soumis le compte administratif au vote du Conseil Municipal.

Le compte administratif 2016 de la commune de GABASTON a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire est invité à revenir pour poursuivre la séance.

**3 - Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergie (SDEPA) :**

Monsieur le Maire expose les faits :

- la commune de GABASTON a des besoins en matière d'achat d'énergies, de travaux, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,
- la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,
- les Syndicats d'Energies de la région Nouvelle Aquitaine s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,
- le groupement est constitué pour une durée illimitée,
- pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,
- le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,
- ce groupement présente un intérêt pour la commune de GABASTON au regard de ses besoins propres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de l'adhésion de la commune de GABASTON au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la commune de GABASTON,
- autorise le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraisons,
- approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive,

- s'engage à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de GABASTON est partie prenante, ainsi qu'à régler les sommes dues au titre de ces mêmes marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

Monsieur CAZENAVE arrivé après le vote de la troisième délibération, prend part à la suite de la séance.

#### **4 - Règlement et tarif du columbarium et du jardin du souvenir:**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de créer un espace cinéraire au sein du cimetière pour faire face à la pratique croissante de la crémation dans les familles.

Il précise que le jardin du souvenir et le columbarium sont achevés et qu'il faut maintenant en réglementer l'usage.

Il présente au Conseil la proposition de règlement du columbarium et du jardin du souvenir établi à cet effet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

- rappelle que la partie du cimetière située à droite du columbarium est affectée à la dispersion des cendres des corps ayant fait l'objet d'une crémation.

- fixe le régime applicable dans le columbarium comme suit :

- le columbarium est divisé en 21 cases,
- les cases seront concédées pour une durée de 10 ans, 20 ans, 30 ans ou 50 ans.
- le prix de la case concédée s'établit à 250 € pour une concession de 10 ans, 450 € pour une concession de 20 ans, 600 € pour une concession de 30 ans et 850 € pour une concession de 50 ans.
- le renouvellement de la concession devra être demandé au plus tard dans les deux ans qui suivent la date d'expiration,
- le tarif appliqué pour le renouvellement sera celui en vigueur à la date d'expiration de la concession,
- la commune reprendra les cases à l'expiration du délai de deux ans calculé à compter de la date d'expiration de la concession.

- approuve la proposition de règlement du columbarium et du jardin du souvenir que le Maire envisage d'arrêter.

- charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

#### **Questions diverses :**

##### **✚ TAP (présenté par Mme Larroutude)**

L'intervenant judo ne reviendra pas après les vacances. Il sera remplacé par Mme VIC.

##### **✚ Frais de scolarité (présenté par M. Michel Magendie)**

Le calcul des frais de scolarité a été calculé et s'élève à 1278 € par an par enfant.

##### **✚ Voirie (présenté par M. Lamy-Mascarou)**

Une réunion commission voirie est prévue prochainement. Des travaux de pelle sont à nouveau prévus.

Le débouchage d'un regard est en cours au niveau de la maison Pelleteret.

 **SDEPA :**

Une rencontre avec le SDEPA est à prévoir afin de rétablir des horaires uniformes pour l'allumage de l'éclairage public. Il est prévu de 7h à 22h sur l'ensemble de la commune.

 **SIECTOM :**

Une visite du nouveau centre de tri de Sévignacq était envisagée. Didier Leblond est chargé de déterminer une date.

 **Animation PESQUIT :**

Une animation organisée par le Pesquit est prévue le mardi 18 avril 2017 de 9h à 12h30.  
Le coût de l'inscription est de 20 €

 **Factures EDF :**

L'attention est attirée sur les montants des factures EDF dernièrement reçues. Ces dernières font état de consommations importantes.  
De plus il est signalé que des lumières restent allumées dans la journée.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 11 avril 2017 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.